

LA GATINEAU LOPPET DE NOUVEAU DE PASSAGE À LA PÊCHE POUR SA 40^e ÉDITION



« Loppet » signifie « grand rassemblement » en norvégien et c'est bien ce qu'est la Gatineau Loppet : la plus grande compétition internationale de ski de fond et le plus grand rassemblement d'amateurs de ski de fond au Canada (2500 skieurs prennent chaque année le départ des courses). Cette grande célébration du ski de fond se déroule dans l'Outaouais et plus précisément dans le parc de la Gatineau et dans trois municipalités : Gatineau, Chelsea et La Pêche.

UN PROFIL FAMILIAL

Ce grand événement dont la Municipalité de La Pêche est partenaire aura lieu les 16, 17 et 18 février prochains, et vous êtes tous et toutes invités à y participer ou à y assister! Tous? Oui, tous, car la Gatineau Loppet comporte huit courses, dont une mini de 2 km pour enfants, une course de 5 km style classique familial et une course de 10 km style libre familial, en plus de courses de 15 km style classique et de 27 km style libre et style classique pour les amateurs occasionnels, et de 51 km style libre et style classique pour les passionnés. Et cela sans compter que la Gatineau Loppet innove cette année en offrant des parcours de vélo à neige et de raquette, et que les organisateurs ont prévu des activités et de l'animation pour rendre l'événement encore plus festif.

UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Cet événement d'envergure, qui fête sa 40^e édition cette année, fait partie de la ligue de la Worldloppet, un circuit qui rassemble les 20 grandes courses de ski de fond dans le monde et qui attire chaque année une foule de visiteurs d'ici et d'ailleurs. La Gatineau Loppet est connue sur la scène locale (Outaouais), régionale (province de Québec), nationale (Canada tout entier), mais aussi à l'étranger. Saviez-vous que la Gatineau Loppet fait campagne à l'échelle internationale avec les photos et vidéos mettant en vedette le pont couvert à proximité du lac Philippe, dans le secteur Sainte-Cécile-de-Masham? La Gatineau Loppet avait innové l'an dernier en incluant ce pont dans les parcours, et ces images ont fait le tour du monde. La page Facebook de la Gatineau Loppet compte pas moins de 6000 abonnés représentant une vingtaine de pays.

DES RETOMBÉES LOCALES

Un événement de cette envergure a des retombées importantes pour la région et pour les municipalités qui l'accueillent. Une étude de provenance réalisée en 2015 a

révélé que la clientèle locale combinée à celle venue de l'extérieur mais ne passant pas de nuit sur place ne représentait que 30 % environ des visiteurs. C'est donc dire que 70 % des visiteurs « venaient d'ailleurs ». Sur ce 70 %, 10 % environ étaient des touristes québécois, 10 % des touristes américains et 10 % des touristes étrangers. Les 40 % restants venaient d'autres provinces canadiennes. Il est donc clair que la Gatineau Loppet attire surtout une clientèle de l'extérieur, que ce soit d'autres provinces ou d'autres contrées, et qui, à la faveur de cette occasion, découvre notre coin de pays. Il est aussi évident que cette grande fête du ski de fond est susceptible d'attirer dans la région une clientèle beaucoup plus large que celle des simples skieurs, et qui pourrait y revenir encore et encore. Retombées économiques, vous dites? Certainement!

QUOI VOIR À LA PÊCHE? LE DÉPART DES 51 KM AU P17, ET LE PASSAGE DES SKIEURS AU PONT COUVERT (SECTEUR MASHAM)

Vous vous interrogez ou on vous questionne sur ce qu'il y a à voir à La Pêche pendant la Gatineau Loppet? Sachez que les deux principales courses de la Gatineau Loppet, soit le 51 km technique classique (17 février) et le 51 km technique libre (18 février) prendront leur départ du stationnement P17 du parc de la Gatineau situé dans notre municipalité à proximité du rond-point de Wakefield. Sachez également que les fondeurs passeront encore cette année sur le pont couvert à l'entrée du lac Philippe (secteur Sainte-Cécile-de-Masham), un lieu féérique pour ces athlètes et amateurs venus de partout dans le monde.



Vous aimeriez voir l'événement de plus près ou participer à l'une des courses à titre individuel ou en famille? Consultez le site web de la Gatineau Loppet au www.gatineauloppet.com ou la page Facebook de l'organisme. Il est possible de s'inscrire en ligne jusqu'au 14 février, et de s'inscrire sur place, au site principal de l'événement (à l'école secondaire Mont-Bleu, 389, boulevard de la Cité-des-Jeunes, à Gatineau), à partir du 16 février à 17 h (qui correspond aussi à l'ouverture du salon du ski) et, d'ailleurs, toute la fin de semaine! Bonne chance à tous!



Conseil municipal

- Guillaume Lamoureux**
maire
819 456-2161, poste 2270
glamoureux@villelapeche.qc.ca
- Réjean Desjardins**
quartier 1
819 456-2590
rdesjardins@villelapeche.qc.ca
- Michel Gervais**
quartier 2
819 456-3746
mgervais@villelapeche.qc.ca
- Francis Beausoleil**
quartier 3
819 593-9350
fbeausoleil@villelapeche.qc.ca
- Carolane Larocque**
quartier 4
819 209-7338
clarocque@villelapeche.qc.ca
- Pamela Ross**
quartier 5
613 794-4778
pross@villelapeche.qc.ca
- Claude Giroux**
quartier 6
819 459-1344
cgiroux@villelapeche.qc.ca
- Richard Gervais**
quartier 7
819 635-2608
rgervais@villelapeche.qc.ca

Rédactrice en chef : Danièle Morisset
Rédactrice : Evelyne Kayoungna,
Service des communications
Production : Lexis Média
Distribution : Postes Canada
Renseignements : Service des
communications, Municipalité
de La Pêche
1, route Principale Ouest, La Pêche
(Québec) J0X 2W0
Tél. : 819 456-2161
Site Internet : www.villelapeche.qc.ca
Courriel : bulletin@villelapeche.qc.ca
ISSN 1911-7787 (imprimé-bilingue),
ISSN 1911-7795 (en ligne-français),
ISSN 1911-7809 (online-english)



MESSAGES DES SERVICES MUNICIPAUX

DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET RDD : COMMENT S'EN DÉPARTIR?

Avoir un projet de rénovation ou de construction peut être à la fois excitant et stressant. Les dépenses, les longues heures à y consacrer, les imprévus auxquels viennent se rajouter l'entreposage et la gestion des débris, un assortiment explosif, n'est-ce pas? Mais tout pourrait se passer comme sur des roulettes : il suffit de prendre le temps de bien planifier le projet.



Un des éléments que vous pourriez envisager est la *déconstruction* plutôt que la *démolition* de votre bâtiment. Ce procédé vous permettrait de récupérer tout ce qui est réutilisable plutôt que de le détruire. Résultat? Moins de résidus produits et des économies sur l'achat de nouveaux matériaux et sur les frais à payer pour vous départir de vos rebuts. Si vous prévoyez des travaux majeurs qui créeront une grande quantité de résidus, louez une benne ou transportez les déchets à vos frais au centre de tri le plus proche. Le Répertoire québécois des récupérateurs, recycleurs et valorisateurs de matières de Recyc-Québec (<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/points-de-recuperation>) offre toute une liste d'organismes qui non seulement pourraient récupérer vos déchets de construction, mais aussi les revaloriser.

Par ailleurs, notez que les résidus domestiques dangereux (RDD) ne doivent pas être mélangés aux matériaux de construction secs, pour éviter de les contaminer. Si vous avez besoin de vous débarrasser de RDD en dehors des trois collectes municipales prévues (en mai, juillet et septembre 2018), apportez-les au poste de transbordement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (ouvert du 1^{er} mai au 30 septembre chaque année). Visitez la page Web du poste de transbordement au www.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/30-residus-domestiques-dangereux pour obtenir toutes les informations utiles.

Besoin de plus de renseignements? Composez le 819 456-2161, poste 2280 ou 2287.

Le Service des travaux publics

ÉLEVER DES ANIMAUX DOMESTIQUES À LA MAISON : QU'EST-CE QUE LA LOI EN DIT?

Vous élevez des animaux domestiques ou vous souhaitez vous adonner à cette activité sur votre terrain? Avez-vous vérifié ce qu'en dit le règlement municipal?



L'élevage artisanal comme activité complémentaire concerne l'hébergement, l'élevage et la garde d'animaux domestiques tels que le cheval, le mouton, la chèvre, certaines volailles et le lapin, et ce, à des fins personnelles. La pratique de l'élevage artisanal est réglementée pour s'assurer que la santé et la sécurité des personnes et des animaux ne sont pas compromises, par exemple par la contamination des puits d'alimentation en eau potable. Voici en quelques mots un résumé des grandes lignes du Règlement de zone 03-429 qui dicte les règles en vigueur sur le territoire de La Pêche :

- Lorsque l'on parle d'élevage artisanal en tant qu'activité complémentaire, cela signifie que cet élevage ne constitue pas l'usage principal du bâtiment ou du lot où il est exercé;

- L'autorisation de cette activité se fait au cas par cas, selon la zone où on veut l'implanter, la superficie dont on dispose (minimum de deux hectares), les animaux qu'on veut élever, etc.;

- Le bâtiment ou l'enclos destiné à accueillir les animaux doit être situé à au moins 50 mètres de l'habitation d'un voisin et à au moins 30 mètres d'un milieu humide (lac, cours d'eau, puit d'alimentation en eau potable...)

Attention : il est important de ne pas confondre l'élevage artisanal complémentaire avec la garde d'animaux de compagnie, la garde d'animaux de type chenil (plus de trois chiens) ou même l'élevage d'animaux de compagnie. Ce sont là des catégories bien distinctes, avec une réglementation différente. Alors, avant d'amorcer tout projet d'acquisition ou de garde d'animaux, communiquez avec Mireille Bertrand, inspecteur en urbanisme au 819 456-2161, poste 2254, ou à inspecteur1@villelapeche.qc.ca.

Le Service de l'urbanisme et de l'environnement

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Vous souhaitez vous procurer le calendrier municipal 2018? Consultez la liste des endroits où il est disponible, publiée sur notre site Internet, sous la rubrique « Actualités » (actualités du 11 janvier) ou appelez-nous au 819 456-2161, poste 0.

Février 2018							Mars 2018						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3					1	2	3
4	5	6	7	8	9	10	4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17	11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24	18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28				25	26	27	28	29	30	

RECYCLAGE

ORDURES

AUCUNE COLLECTE

FAIRE TOUTE LA LUMIÈRE SUR L'ÉCLAIRAGE!

Vous remarquez qu'une lumière de rue est brûlée, clignote ou reste allumée en tout temps et vous voudriez qu'elle soit réparée? Si la lumière se situe sur une route, une rue ou un chemin municipal, vous pouvez communiquer avec le Service des travaux publics par courriel à commistp@villelapeche.qc.ca, ou par téléphone au 819 456-2161, poste 2287. Le luminaire se situe sur un chemin privé? Alors, c'est au responsable du chemin en question (le ou les propriétaires) que vous devez vous adresser. Enfin, si le luminaire se trouve sur une autoroute, qui est une voie de circulation provinciale, c'est le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec que vous devez aviser, en composant le 511. Vous vous interrogez sur ces trois types de voies de circulation (municipales, privées, provinciales)? Voyez l'article en page 4!

Le Service des travaux publics

LA CUISINE, GRANDE COUPABLE!



Saviez-vous qu'un incendie résidentiel sur trois trouve sa source dans la cuisine? C'est du moins ce que révèle le ministère de la Sécurité publique du Québec. De manière générale, on retrouve parmi les principales causes des incendies domestiques la distraction, la mauvaise utilisation d'appareils électroménagers et le non-respect

des consignes de sécurité du fabricant. Par contre, la cuisson des aliments remporte la palme parmi les causes les plus fréquentes. Par conséquent, puisqu'une personne avertie en vaut deux, et qu'il est possible de prévenir des dommages et des pertes matérielles et humaines importantes et malheureuses, il est essentiel d'adopter une attitude et des habitudes préventives. En voici quelques-unes :

- Gardez toujours un œil sur ce qui cuit sur le feu, et assurez-vous d'éteindre la plaque de cuisson ou le four si vous devez vous absenter de la cuisine (sachez qu'aussitôt que vous quittez une pièce, votre cerveau passe à autre chose, comme « Tiens, des chaussettes qui traînent, il faut que je les mette à la lessive » ou « Ah, je vais aller chercher du bois pour le feu avant que la nuit tombe »).

- Ne faites jamais chauffer de l'huile de cuisson jusqu'à son point de fumée (température à partir de laquelle les huiles et les graisses produisent de la fumée de façon continue). Une huile qui atteint son point de fumée et qui continue à chauffer atteint son point d'auto-inflammation spontanée (on devine aisément ce que cela veut dire).

- Ayez un plan d'évacuation et entraînez-vous à le mettre en pratique. Dites-vous que cela n'arrive pas qu'aux autres.

- Informez-vous sur la façon de reconnaître et d'éliminer tout risque d'incendie en cuisine et sur les comportements à adopter si un feu de cuisson se déclare. Vous pouvez vous renseigner sur le site Internet du ministère de la Sécurité publique ou encore communiquer avec votre Service de sécurité incendie au 819 456-2161, poste 2290. Chaque année, ce service organise des activités intéressantes pour toute la famille pour la Journée de prévention des incendies qui a lieu en octobre. Ne manquez pas ce rendez-vous en 2018!

Le Service de sécurité incendie

BABILLARD MUNICIPAL



Ateliers de jeu parents-enfants

Ateliers de jeu offerts gratuitement par Collines en Forme. Transport disponible au besoin.

Parents-enfants 0-5 ans : du 15 janvier au 19 mars, de 9 h 30 à 11 h 30, à la Maison de la famille l'Étincelle (95, route Principale Est, La Pêche).

Parents-enfants 0-9 mois : du 15 janvier au 19 mars, de 13 h 30 à 15 h 30 au CLSC de Ste-Cécile-de-Masham (9, chemin Passe-Partout, La Pêche).

Renseignements : Bobbie-Lee Gervais, animatrice de milieu au 819 643-4954 ou à milieucef@gmail.com

Activités pour vous, les familles de La Pêche!

L'association Les Parents en action de La Pêche vous invite, vous et votre famille, à ses activités du mois de février.

Le 9 février prochain, on vous attend à la Maison de la famille l'Étincelle, 95, route Principale, dès 10 h 30 pour **l'heure du conte**. Nous raconterons une histoire sur le thème de la Saint-Valentin et nous décorerons ensuite des petits gâteaux, ce qui plaira sûrement aux petits et aux grands.

Le 10 février, on se donne rendez-vous au lac Philippe pour une activité en raquettes! Le départ se fera au parc de stationnement à compter de 10 h 15. Un nombre limité de raquettes pour adultes et enfants pourront être empruntés sur place.

Renseignements : suivez-nous sur Facebook, Parents en action - La Pêche, pour en savoir plus sur nos activités.

Carnaval d'hiver de Rupert

Venez vous amuser avec nous : il y aura un tournoi de hockey extérieur, des glissades sur les pentes, une cantine offrant des soupes et du chili maison, des activités pour les enfants et des jeux d'hiver. Le carnaval commencera avec un souper le vendredi soir, et les activités auront lieu le samedi.

Quand : les 9 et 10 février

Où : Centre communautaire de Rupert, 24, chemin Shouldice

Coût : activité gratuite

Renseignements : www.YWAR.ca

Tournoi de pêche familial - Loisirs Lac des Loups

Le tournoi aura lieu au lac des Loups et au lac Halverson et sera suivi d'un souper.

Prix : 1000 \$ en argent et des prix pour les enfants ainsi que des prix de participation.

Règlements et information :

- Les billets seront vendus à l'avance et durant le tournoi. Votre billet vous donne aussi la chance de gagner des prix.
- Les pêcheurs devront enregistrer leurs prises au centre communautaire. Chaque prise donne droit à un billet pour le tirage.
- L'heure limite pour enregistrer vos poissons est 17 h.

Quand : le 10 février

Coût d'inscription : adulte, 20 \$; enfant de 12 ans et moins, 10 \$ (incluant le souper).

Souper seulement : 10 \$

Renseignements : Laurette Bastien au 819 456-1007 ou Pierre-Luc Tremblay au 819 360-4687

Forum communautaire – Centre Fairbairn

Le Centre patrimonial de la maison Fairbairn sollicite vos suggestions et vos commentaires concernant l'orientation future du Centre. Venez en discuter avec nous le dimanche 11 février de 14 h à 17 h, au local de la Légion à Wakefield (chemin Légion). Il y aura de la musique, de quoi manger et un bar payant afin d'encourager l'échange d'idées, d'opinions et, oui, même la critique.

Salon Expo Habitat Outaouais 2018

La Municipalité de La Pêche aura un kiosque promotionnel au prochain Salon Expo Habitat qui aura lieu du 9 au 11 mars 2018 au Hilton Lac-Leamy. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez nous appeler au 819 456-2161, poste 2221, ou nous écrire à reception@villelapeche.qc.ca.

Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) cherche des membres

La Municipalité de La Pêche est actuellement à la recherche de candidats résidant à La Pêche pour siéger à son comité consultatif d'urbanisme. Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature par écrit au plus tard le vendredi 16 février 2018. Pour de plus amples renseignements sur les modalités de candidature, veuillez consulter l'avis publié sur la page d'accueil de notre site Internet, sous la rubrique Actualités (actualités du 22 décembre) ou appelez-nous au 819 456-2161, poste 0.

Bénévoles demandés!

Vous voulez améliorer les conditions de vie des aînés?

Vous aimez animer? Vous êtes une personne dynamique? **Vous êtes fait pour vous joindre à la brigade de la bienveillance.**

Les bénévoles suivront une formation pour devenir animateurs d'ateliers et ils recevront une trousse avec le matériel nécessaire pour offrir des ateliers dans leurs milieux respectifs. Cette formation a pour but de donner des outils aux familles, aux amis, aux voisins, aux commerçants et aux personnes âgées qui sont témoins de maltraitance. L'objectif est d'amener ces témoins à reconnaître la maltraitance.

Renseignements : Geneviève Tremblay-Racette, adjointe à la direction, Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais, 819 771-8391, poste 233, ou adjointedg.tcaro@gmail.com

Répertoire des entreprises et des associations de La Pêche

La Chambre Wakefield-La Pêche est en train de mettre à jour son répertoire en ligne, avec l'appui de la Municipalité, afin de faciliter l'accès aux produits et aux services offerts sur le territoire de La Pêche. Pour inscrire votre entreprise ou votre association dans ce répertoire, sans frais, écrivez-nous à annuaireCWLPC@gmail.com.

Congé du mois de mars au Centre Wakefield La Pêche

Vous cherchez à amuser vos jeunes, âgés de 6 à 12 ans, pendant les vacances d'hiver? Nous sommes là! Le Centre Wakefield La Pêche offrira un camp de jour pendant le congé du mois de mars, de 9 h à 16 h, et un service de garderie avant et après les heures du camp. Vous pouvez inscrire vos enfants comme il vous convient, pour toute la semaine ou quelques jours seulement. Connaissez-vous de jeunes personnes qui aiment les enfants et qui voudraient travailler au camp de jour? Vous pouvez leur demander de faire parvenir leur C.V. à Lindsay à Programs.Programmes@gmail.com. Âge minimum : 15 ans.

Sentiers Wakefield Trails – La marche en hiver

Sentiers Wakefield Trails vous offre ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Nos sentiers, qui sont accessibles tout au long de l'année, vous offrent la chance de faire de l'exercice et d'apprécier la beauté naturelle de l'hiver. Vous trouverez au Centre Wakefield La Pêche, au cimetière MacLaren et à la Maison Fairbairn des aires de stationnement d'où vous pouvez facilement accéder aux sentiers.

Notre chef de file, Ken Bouchard, vous conseille de porter des crampons à vos chaussures en cas de verglas ou en périodes de gel et de dégel, surtout sur les sentiers en pente. Les chiens tenus en laisse sont autorisés, mais vous devez ramasser leurs excréments.

Remerciements

Le comité de la Banque alimentaire de La Pêche et les pompiers de La Pêche désirent très sincèrement remercier la population pour ses dons lors de la grande guignolée tenue le 9 décembre 2017. Cet événement a remporté un grand succès. Le 16 décembre, nous avons remis plus de 60 paniers de Noël à des familles d'ici. Merci aux bénévoles et aux nombreux commanditaires pour leur générosité. Vous pouvez contribuer à la Banque alimentaire tout au long de l'année en téléphonant au 819 456-2839. Nous vous offrons nos vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année.

Programmation - Complexe sportif

Le 3 février : spectacle de John P. Carpenter en hommage à Elvis Presley.

Le RESTO de l'aréna est ouvert le jeudi de 8 h à 14 h, le vendredi de 8 h à 22 h, le samedi et le dimanche de 8 h à 19 h. Nous servons le déjeuner du jeudi au dimanche.

Patinage en famille : le dimanche de 12 h à 12 h 50, offert par le Centre dentaire de Wakefield.

Patinage public : le vendredi de 17 h à 18 h 20, offert par Pharmacie Uniprix, IGA Famille Charles, Centre de tri Pontiac et Tigre Géant.

Hockey improvisé : le vendredi de 15 h 30 à 16 h 50; coût : 5 \$ par joueur.

Curling : pour vous inscrire à l'équipe de réserve ou obtenir des renseignements, appelez-nous.

La saison de hockey de printemps approche; appelez-nous pour connaître les heures de disponibilité de la patinoire. Pour toute question ou tout autre renseignement : 819 456-1535, poste 1, ou rendez-vous à www.complexe-sportif-la-peche.ca

Formation : Prenez soin de vous

Activité de la Table autonome des aînés des Collines

Mélanie Marcotte, Société Alzheimer Outaouais

Faites-vous plaisir, prenez une pause et respirez à fond, c'est le temps d'ouvrir les bras et d'accueillir la joie de vivre à nouveau dans votre quotidien.

Quand : jeudi 22 février de 13 h 30 à 15 h

Où : salle de conférence de Transcollines, 5, rue Principale Ouest, La Pêche

Inscription : Josué Jude, 819 457-9191, poste 242

Directives pour les annonces

Pour annoncer les activités de votre organisme, veuillez envoyer votre texte dans un fichier Word à l'adresse bulletin@villelapeche.qc.ca, présenté si possible comme suit :

Titre de l'événement

(2-3 lignes présentant l'événement)

Quand : xxx **Où** : xxx **Coût** : xxx

Renseignements : personne-ressource et numéro de téléphone et (ou) adresse courriel, site Web (s'il y a lieu)

Veuillez noter que les textes seront acceptés selon le principe du **premier arrivé, premier servi**. SVP respecter une limite de 3 annonces maximum par organisme pour donner la chance à tous. Les annonces d'événements et d'activités auront priorité sur les autres types d'annonces.

Prochaines tombées :

mars : 1^{er} fév.; *avril* : 8 mars; *mai* : 5 avril;

juin : 3 mai; *juillet* : 7 juin; *août* : 5 juill.;

septembre : 9 août.



PLEINS FEUX SUR LE RÉSEAU ROUTIER



Le territoire de la municipalité de La Pêche est très vaste et sillonné par un réseau de voies de circulation (autoroutes, routes et chemins) qui relèvent de différentes autorités. Ces voies peuvent être *municipales*, *privées* ou *provinciales*. Pour distinguer entre les voies municipales et les voies privées dans notre municipalité, il suffit de regarder la couleur des plaques de nom de rue : vertes, il s'agit de voies municipales; rouges, il s'agit de voies privées, une distinction qui peut être importante à plusieurs égards.

Réseau municipal : Sur le réseau municipal, c'est la Municipalité qui assure l'amélioration et l'entretien des routes et qui peut, par règlement, prendre des décisions sur ce qui touche les aspects suivants : accès, circulation, sécurité routière, usage, excavation, construction, empiètement. Pour toute question au sujet des voies du réseau municipal, vous pouvez communiquer avec le Service des travaux publics.

Réseau privé : La responsabilité de l'entretien des chemins privés revient entièrement aux propriétaires ou à l'association de propriétaires résidents. C'est à eux d'y voir!

Réseau provincial : Les routes, rues et chemins provinciaux relèvent du gouvernement provincial. C'est donc ce dernier qui veille à leur entretien et à leur amélioration. Vous voulez savoir quelles sont les routes provinciales sur le territoire de La Pêche ? Les voici :

Route 366 -- Chemin Lionel-Beausoleil -- Route 105 -- Chemin Pontbriand (366) -- Autoroute 5 -- Route Principale Est (366) -- Chemin d'Eardley -- Route Principale Ouest (366) -- Chemin Edelweiss (366) -- Chemin de Sainte-Cécile-de-Masham (366)

Concernant les routes du réseau provincial, vous avez une demande à soumettre ou une plainte à formuler? Vous devez vous adresser au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec. Pour ce faire, composez le 511 ou le 1 888 355-0511, ou rendez-vous sur le site Web du Ministère à www.transports.gouv.qc.ca, et remplissez le formulaire en ligne accessible à partir du lien « Nous joindre » dans la barre de menus supérieure.

LE PGMR SOUS INFLUENCE : L'IMPORTANCE DES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

Le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Collines-de-l'Outaouais révisé, entré en vigueur le 25 février 2017, dicte aux municipalités de la MRC leurs objectifs en matière de gestion des déchets (les « matières résiduelles »). Le PGMR de la MRC révisé découle essentiellement de deux politiques gouvernementales. La première, la Politique de gestion des matières résiduelles, a été adoptée en 2011 par le gouvernement du Québec, et est accompagnée d'un plan d'action qui prévoit la réduction quasi-totale des résidus destinés à l'enfouissement ou à l'incinération. On veut en arriver à ne plus avoir à éliminer que le « résidu ultime », c'est-à-dire ce qui restera une fois que tous les moyens possibles pour réduire les déchets

(les filières de gestion des déchets) auront été mis à contribution. Pour parvenir à cet objectif, la Politique de gestion des matières résiduelles est complétée par le Plan d'action sur les changements climatiques (PACC) qui, lui, vise l'élimination totale de toute matière putrescible (c'est-à-dire de toute matière qui peut pourrir ou se décomposer) de l'enfouissement d'ici 2020. Retenez bien cette échéance, ainsi que ce terme d'« élimination totale » qui aura une incidence sur les municipalités, puisqu'il en découlera une obligation, pour celles-ci, de réduire leurs quantités de déchets en favorisant la réutilisation, le recyclage, la valorisation et le compostage.



COMPRENDRE LE VOCABULAIRE DES DÉCHETS

Matière putrescible : Les feuilles, le gazon, les restes de table, les boues et les résidus forestiers, essentiellement.

Matière résiduelle : Matière ou objet rejeté par les ménages, les industries, les commerces ou les institutions, et qui est mis en valeur ou éliminé.

Résidu ultime : Résidu qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le

caractère polluant ou dangereux.

Valorisation : Le fait de donner une utilité, une valeur, à ce qui n'en a plus ou pas.

Centre de tri : Entreprise effectuant le tri de matières résiduelles, notamment les matières recyclables et les résidus de construction, rénovation et démolition, en vue de leur recyclage ou leur valorisation.

Poste de transbordement : Lieu où on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en a fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

COLLECTE DES DÉCHETS DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

La Municipalité est consciente du fait que la collecte des déchets ne s'est pas déroulée comme prévu pendant la période des fêtes, et a cerné des solutions pour corriger la situation.